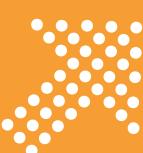


REDYNAMISER L'INDUSTRIE POUR UNE SOUVERAINETÉ RETROUVÉE



LES TPE-PME,
ACTEURS
INCONTOURNABLES

ÉDITO	P.3	
» Par Amir Reza-Tofighi, Président de la CPME		
L'INDUSTRIE DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE	P.4	SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CPME
» Un rappel historique	P.5	
FOCUS TPE-PME : LES FREINS POUR NOTRE RÉINDUSTRIALISATION	P.6	LES TPE-PME INDUSTRIELLES EN FRANCE
» Foncier, financement, fiscalité, formation, transmission	P.12	» Un impact majeur pour la souveraineté et les territoires » Un retard par rapport à nos voisins européens
L'ACCEPTABILITÉ DES PROJETS INDUSTRIELS	P.13	FOCUS TPE-PME : LES OPPORTUNITÉS POUR NOTRE RÉINDUSTRIALISATION
	P.14	» Soutien collectif, énergie décarbonée, infrastructures, « Fabriqué en France », attractivité internationale
	P.15	LES RECOMMANDATIONS DE LA CPME
		» 5 leviers court terme » 5 leviers long terme





Amir Reza-Tofighi
Président de la CPME



De l'atelier artisanal à l'usine de pointe, l'industrie irrigue nos villes et nos villages, soutient nos commerces, fait vivre nos savoir-faire et nos emplois. Elle est ce lien concret entre production et fierté collective.

Mais aujourd'hui, notre modèle industriel est à la croisée des chemins. Nos entreprises affrentent des mutations profondes, une pression concurrentielle intense, et trop souvent une concurrence déloyale qui fragilise nos capacités à produire et à investir. Pourtant, elles tiennent bon, portées par leurs savoir-faire, leur esprit d'innovation et leur exigence de qualité.

Nous devons à présent oser la reconquête.
Capitaliser sur nos atouts, libérer notre capacité d'innovation, valoriser notre excellence industrielle.



Nos TPE-PME industrielles sont incontournables pour reconquérir notre indépendance économique.

« La réindustrialisation de la France s'appuie sur la force discrète et cruciale des TPE-PME, véritables piliers de nos territoires et artisans du renouveau industriel. Innovantes, engagées, elles créent de la valeur et du lien, insufflant dynamisme et résilience à notre économie.

Leur rôle, souvent méconnu, s'avère pourtant essentiel : elles facilitent la relocalisation, favorisent l'emploi, renforcent notre souveraineté nationale, et participent activement à la transition vers une industrie durable. Créons, ensemble, l'équipe de France industrielle : unie, ambitieuse et fière de ses TPE et PME. »

L'INDUSTRIE N'EST PAS UN VESTIGE DU PASSÉ : ELLE EST LA COLONNE VERTÉBRALE DE NOS TERRITOIRES

Notre objectif est clair : porter la part de l'**industrie manufacturière à 13 % du PIB et rééquilibrer la balance commerciale en dix ans**. Ce n'est pas un slogan, c'est un cap. C'est la condition de notre indépendance économique et de notre souveraineté collective.

Pour y parvenir, il faut miser sur nos TPI-PMI, véritables artisans de cette renaissance : renforcer leur attractivité, accélérer leurs implantations, accompagner leurs transitions, préserver leur compétitivité. Et il n'est plus acceptable de tolérer une concurrence déloyale ou des règles asymétriques qui affaiblissent nos entreprises et distordent le marché.

Nous croyons en une France qui produit, qui innove, qui agit. Cette ambition ne se décrète pas : elle se construit. Autour d'un pacte de confiance clair, solide et partagé entre les entreprises, les territoires et l'État.

Un pacte indispensable, car c'est l'avenir même de notre pays qui en dépend.



Clarisse Maillet
Vice-Présidente
de la CPME en
charge de la
Réindustrialisation

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS DE LA CPME

- Faciliter l'implantation industrielle des PMI par le foncier en créant un « **PASS FONCIER PMI** »
- Déployer les compétences et renforcer l'attractivité des métiers industriels en adaptant **l'offre de formation territoriale** aux besoins des TPI-PMI et en **amplifiant la Semaine de l'Industrie**
- Simplifier les démarches administratives et accélérer les petits projets pour libérer la réindustrialisation en mettant en place un « **COUPE-FILE PMI** »
- Assurer une souveraineté énergétique en garantissant un **prix de l'énergie compétitif** post-ARENH⁽¹⁾, en soutenant **l'autoconsommation** et **la résilience énergétique**
- Faire de la commande publique un levier industriel via la mise en place d'un **cap commande publique industrie**
- Renforcer la stabilité fiscale en poursuivant la **réduction des impôts de production** et en n'augmentant pas le coût du travail
- Sécuriser le financement des projets industriels en **mobilisant les capitaux publics et privés** dans une logique de préservation de notre souveraineté
- Renforcer et protéger le savoir-faire français ainsi que le « Fabriqué en France » en simplifiant et en travaillant à une **meilleure lisibilité des labels**
- Lever les freins sur la **mobilité** et aux **logements** afin de faciliter l'accès à l'emploi
- Moderniser les **outils numériques** en accompagnant la transformation des PMI face à l'IA

(1) Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique

L'INDUSTRIE DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

UN RAPPEL HISTORIQUE

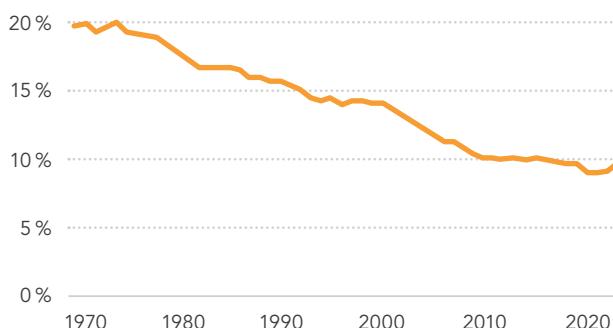
2000-2010

UNE DÉCENNIE DE DÉSINDUSTRIALISATION ACCÉLÉRÉE

Entre 2000 et 2010, la France a connu une désindustrialisation accélérée, résultant de choix politiques et économiques. La part de l'industrie manufacturière dans le PIB est ainsi passée de **15 % en 1995 à 10,4 % en 2010**. Ce phénomène s'explique notamment par des délocalisations et une externalisation vers les services.

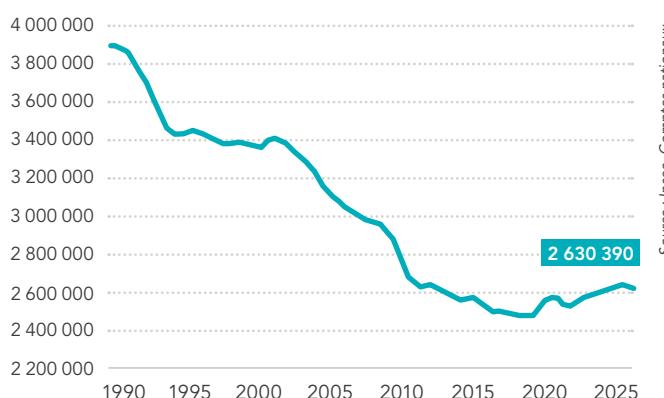
La désindustrialisation s'est traduite, entre 2006 et 2015, par une réduction de 500 000 emplois salariés, passant de 3 031 750 à 2 531 180. La France est ainsi le pays de l'Union européenne qui s'est le plus désindustrialisé depuis les années 70.

ÉVOLUTION DE LA PART DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE DANS LE PIB FRANÇAIS (VALEUR AJOUTÉE, % DU PIB)



Source : Insee

EFFECTIFS SALARIÉS TRIMESTRIELS DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



Source : Insee, Comptes nationaux

2023-2025

UN RECOL DE LA RÉINDUSTRIALISATION ?

Ainsi, jusqu'en 2023, la dynamique de réindustrialisation s'est accélérée, avec la création de nouveaux sites industriels et d'emplois. Avec 2,6 millions d'emplois en 2023 dans l'industrie manufacturière et une ouverture nette de 59 sites industriels en 2023, la France comptait 500 usines de plus qu'en 2016. **L'année 2022 marque toutefois un tournant**, avec la crise de l'énergie et la fin de France Relance. Les indicateurs se dégradent. Ainsi, en 2024, le nombre de fermetures d'usines est supérieur aux ouvertures, pour la première fois depuis 2015, bien que l'industrie reste en croissance dans certains territoires. Pour l'emploi, le tournant se fait au second semestre 2024, depuis lequel il n'y a plus création mais perte d'emplois pour l'industrie manufacturière, de l'ordre de 4 300 emplois supprimés au dernier trimestre 2024.

2010-2022

VERS UNE RÉINDUSTRIALISATION ?

À la suite des **États généraux de l'industrie** en 2009, la France connaît durant la décennie 2010, une évolution contrastée. De 2010 à 2017, le secteur subit encore une baisse de l'emploi salarié et la fermeture de nombreux sites industriels, touchant surtout les PME. À partir de 2017, une inflexion s'opère avec une hausse de la production manufacturière (+2,9 %) et de l'emploi salarié, même si ce phénomène reste modéré. Ainsi, entre 2017 et 2023, le nombre d'entreprises de l'industrie manufacturière a augmenté de 8 %, entraînant la création de 130 000 emplois salariés. En effet, dans la continuité de la politique de l'offre (2014-2024) et à la suite de la crise sanitaire, un soutien renforcé a été mis en place pour rattraper le retard industriel de la France, via **France relance 2020-2022** et le programme d'investissement **France 2030** (54 Mds€ sur 5 ans). Cependant, le déficit commercial pour l'industrie manufacturière continue de s'aggraver, atteignant -61 Mds€ en 2024.

ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BALANCE COMMERCIALE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN MILLION D'EUROS (ANNUEL GLISSANT)



Source : DGDDI

LES TPE-PME INDUSTRIELLES EN FRANCE

Le tissu industriel repose très largement sur les TPI et PMI avec, en 2022, **225 386 TPE industrielles**, y compris les auto-entrepreneurs, et **23 411 PME industrielles**.

Ces TPI et PMI génèrent plus d'1 million d'emplois salariés, et contribuent à maintenir la position de la France comme troisième acteur européen de l'industrie manufacturière en valeur ajoutée.

D'après l'Insee, l'industrie manufacturière c'est :

225 386

TPE industrielles

23 411

PME industrielles

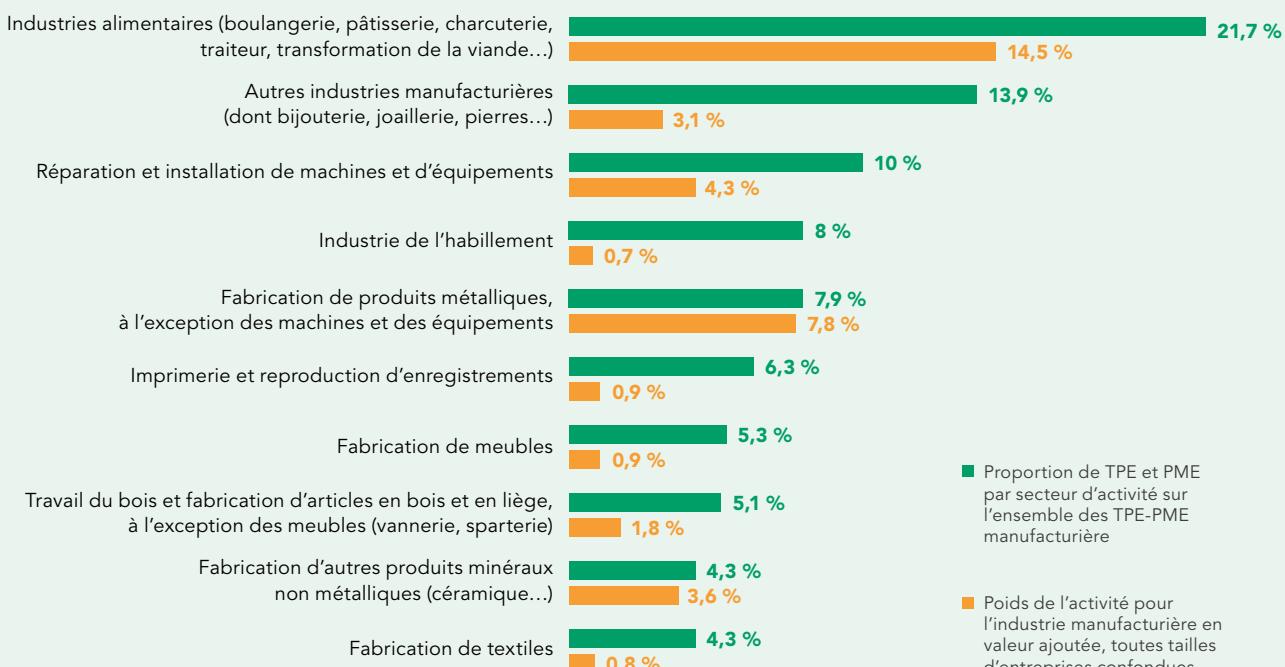
1 million

d'emplois salariés



Source : Insee Esane 2022

10 PLUS GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉS EN NOMBRE D'ENTREPRISES DES PME ET TPE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN 2022, ET POIDS DE CES SECTEURS EN VALEUR AJOUTÉE POUR L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



Le tissu des TPE-PME industrielles est marqué par une très forte proportion de TPE et d'auto-entrepreneurs, qui représentent 91 % des entités juridiques.

Ce tissu est profondément diversifié, et couvre l'ensemble des segments de l'industrie manufacturière.

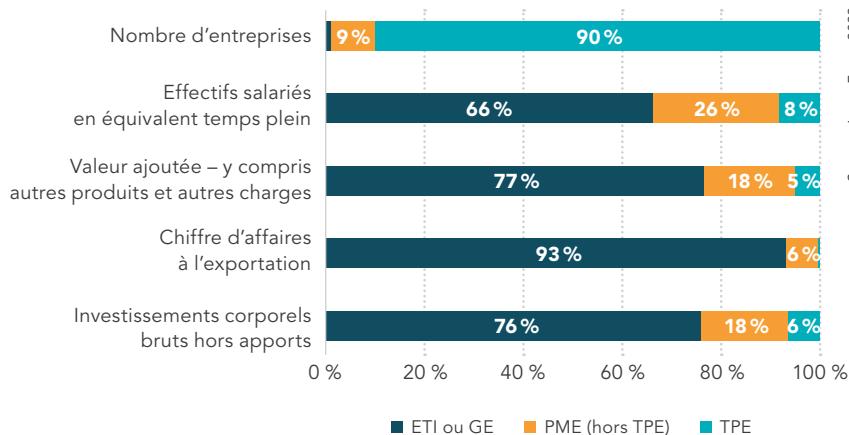
Il est toutefois plus développé dans l'industrie agroalimentaire, la fabrication de produits métalliques (hors machines et équipements) et la réparation et installation de machines et d'équipements, qui se démarquent aussi bien en termes de valeur ajoutée qu'en nombre d'entreprises ou d'employés.

SANS TPE-PME, PAS DE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE

Les TPI-PMI sont essentielles au développement de l'industrie manufacturière en France, puisqu'elles représentent :

- » 34 % de l'emploi salarié
- » 23 % de la valeur ajoutée
- » 24 % des investissements du secteur
- » 19 % des dépenses en R&D

RÉPARTITION DES TYPES D'ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



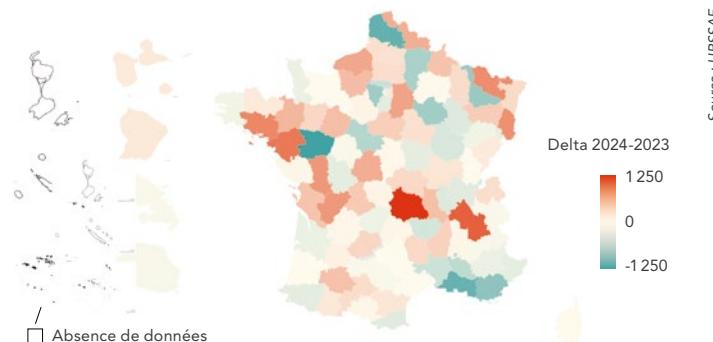
LES TPE-PME, PREMIÈRES EXPOSÉES AU RALENTISSEMENT DE L'INDUSTRIE

Au sortir de la Covid, l'industrie manufacturière, toutes tailles d'entreprises confondues, crée de l'emploi chaque année.

Les TPE-PME connaissent toutefois une dynamique spécifique, avec des effectifs en diminution depuis 2023. Entre 2023 et 2024, **5 323 emplois ont ainsi été détruits** dans les entreprises industrielles de moins de 250 salariés. Cette situation a préfiguré la dynamique nationale, les emplois au niveau de l'industrie manufacturière diminuant, au global, depuis la fin 2024.

Cependant, les dynamiques sont très différentes selon les territoires et certains restent engagés dans une réindustrialisation. C'est ainsi le cas dans les départements de Maine-et-Loire, du Pas-de-Calais, de la Saône-et-Loire ou du Sud-Est de la France qui continuent de créer de l'emploi industriel.

DIFFÉRENCE ENTRE LE NOMBRE D'EMPLOYÉS EN 2024 ET CELUI EN 2023, POUR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DE MOINS DE 250 SALARIÉS



UN IMPACT MAJEUR POUR LA SOUVERAINETÉ ET LES TERRITOIRES



UN ACTEUR AU CŒUR DES TERRITOIRES

Les TPE-PME du secteur industriel participent activement au développement territorial et à la souveraineté industrielle du pays.

Elles apparaissent en effet comme des acteurs clés de la cohésion territoriale et de la revitalisation des « petits pôles » économiques, la majorité des PME et ETI industrielles produisant exclusivement en France.

Leur rôle de proximité a également permis de faire émerger des logiques de spécialisations territoriales :

- » L'industrie agroalimentaire dans le Nord-Ouest.
- » Les industries de la Défense dans le Gard.
- » L'automobile, l'aéronautique et les matériels de transport dans les grandes métropoles comme Paris, Toulouse, Lyon et Lille.
- » Les industries du bois-papier et de chimie-caoutchouc-plastique en Nouvelle-Aquitaine et dans les bassins parisiens et lyonnais...

UN LEVIER D'INNOVATION

Les TPE et PME françaises sont cruciales pour accélérer l'innovation en industrie, par leurs activités de R&D. Outre les innovations directement portées par les TPE et PME industrielles, les TPE et PME du secteur des services participent à cette dynamique, leurs efforts de R&D correspondant largement à des activités directement liées au secteur industriel.

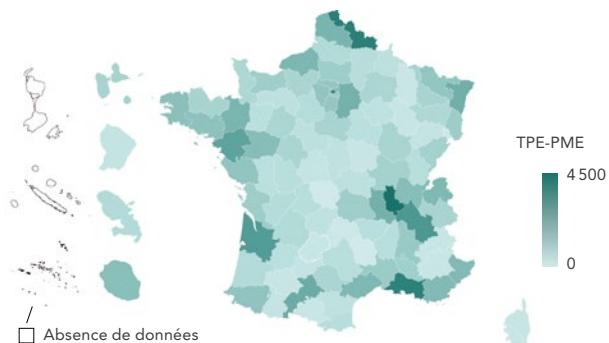
Cette dynamique d'investissement dans les activités de R&D se traduit par un rythme soutenu en matière de demandes de brevets : de 2020 à 2023, **plus de 2 500 demandes de brevets** ont ainsi été déposées par an par des TPE-PME, représentant 17 à 21 % des demandes annuelles de brevets publiées à l'INPI ou l'OEB (Office européen des brevets).

En 2022, les TPE-PME portent

19 %
de la dépense
intérieure de R&D, soit 7 375 M€

85 805 ETP
sont impliqués, dans les PME,
à des activités de recherche

RÉPARTITION DES INDUSTRIES DE MOINS DE 250 SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT EN 2024



Source : URSSAF



UN DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES-CLÉS

En offrant des carrières et des emplois de qualité, le rôle des TPE-PME pour le développement des compétences et leur ancrage dans les territoires est aussi important que leur rôle économique.

L'alternance, en particulier, reste un dispositif largement porté par les TPE et les PME (**45 % des nouveaux alternants du secteur industriel sont dans des TPE-PME**, qui ne représentent que 34 % des effectifs), qui permet à la fois de faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi, de développer des compétences-clés et de les inciter à s'installer sur les territoires.



À la rentrée 2023,
les TPE-PME
de l'industrie
manufacturière
(hors agro-industrie)
accueillaient

39 497

nouveaux apprentis
et alternants



38 %

des entreprises
industrielles ont eu
recours à de
la sous-traitance de
spécialité en 2021

La chaîne de valeur de l'industrie est marquée par une profonde imbrication des acteurs : 43 % des entreprises industrielles ont recours à la sous-traitance, un poids comparable à celui du commerce ou de la construction, mais largement supérieur à celui des services. Les TPE et PME y occupent une place essentielle : **38 % de la sous-traitance industrielle est, avant tout, une sous-traitance de spécialité**, avant d'être une sous-traitance de capacité (alors que les secteurs des services et de la construction ont davantage recours à la sous-traitance pour des raisons capacitives).

Cette technicité est d'autant plus importante que certaines compétences rares ne sont parfois détenues que par une seule entreprise. Cependant, cette imbrication dans les chaînes de valeur expose les TPE et PME à un risque de dépendance aux ETI et Grandes Entreprises, et certains territoires sont très dépendants d'un secteur donné.

UN RETARD PAR RAPPORT À NOS VOISINS EUROPÉENS

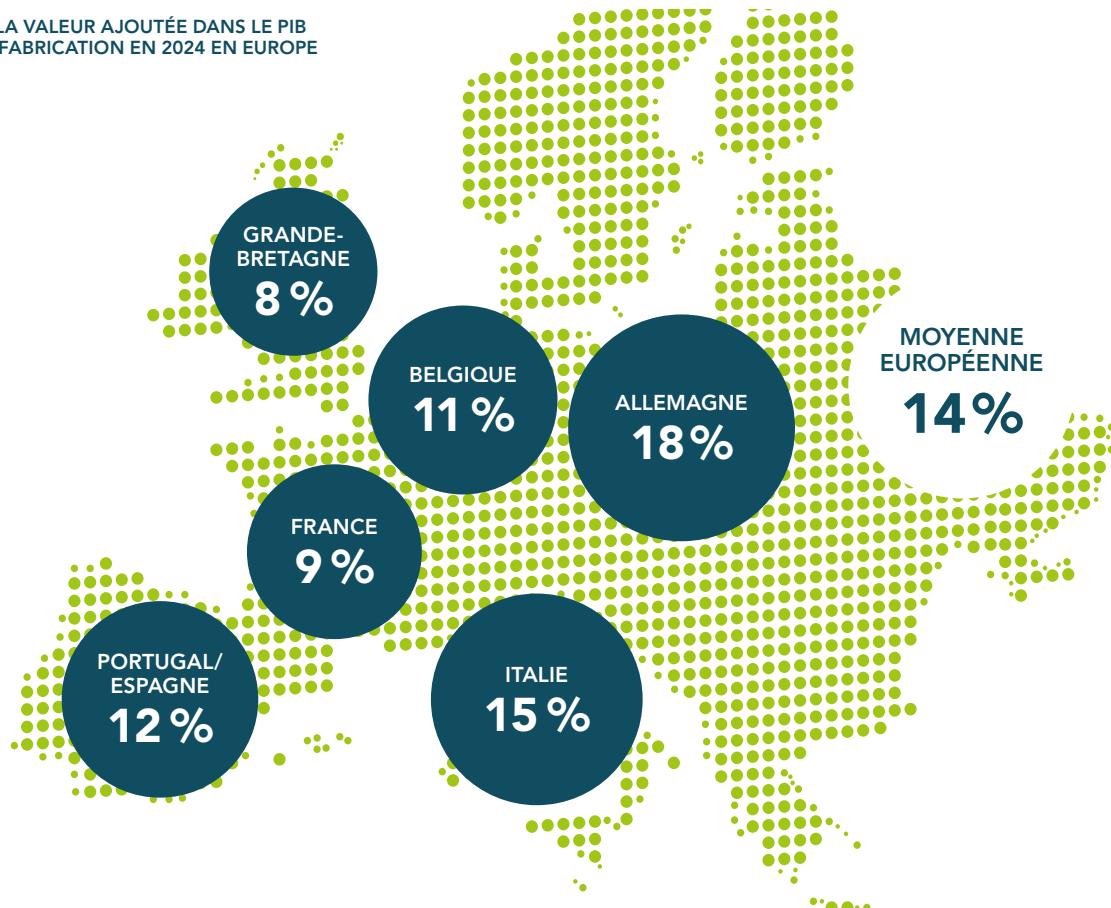
Les tensions géopolitiques actuelles et l'évolution des règles du commerce international révèlent la faiblesse du modèle industriel français. Avec seulement **9 % de son PIB issu de l'industrie manufacturière**, la France se situe parmi les derniers de la zone euro, loin derrière la moyenne européenne de 14 %. Cet écart est encore plus important avec d'autres pays (ex. : 21 % au Japon en 2023).

Trois éléments ressortent particulièrement :

- » Le développement du statut d'auto-entrepreneur en France se traduit par une surreprésentation du nombre de ces structures au regard du reste de l'Europe. La France se révèle ainsi en nation d'entrepreneurs.
- » Le poids des TPE-PME en termes d'emplois, de valeur ajoutée ou de chiffre d'affaires est jusqu'à deux fois moins élevé que chez nos voisins.
- » La concentration sur les ETI et Grandes Entreprises contraste fortement avec d'autres modèles, comme le modèle japonais, où les TPE-PME représentent 65 % de l'emploi manufacturier (2021) et près de 50 % de la valeur ajoutée du secteur (2020).



PART DE LA VALEUR AJOUTÉE DANS LE PIB POUR LA FABRICATION EN 2024 EN EUROPE



Source : Eurostat

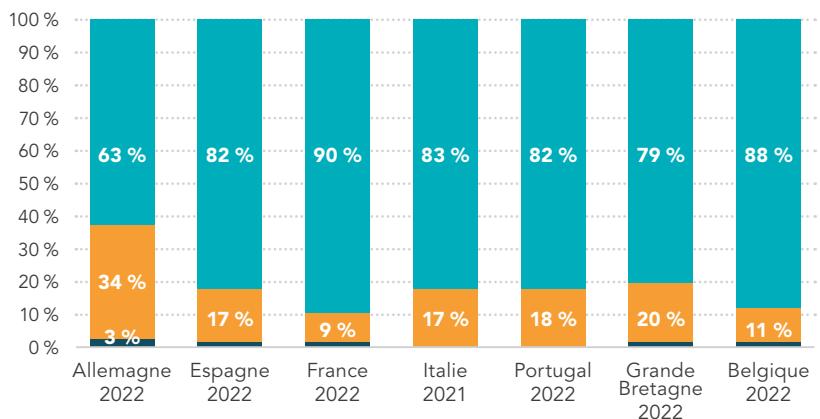
NOMBRE D'ENTREPRISES

Répartition du nombre d'entreprises, du nombre d'employés, de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires par pays et selon la taille des entreprises, pour l'industrie manufacturière.

NOTE

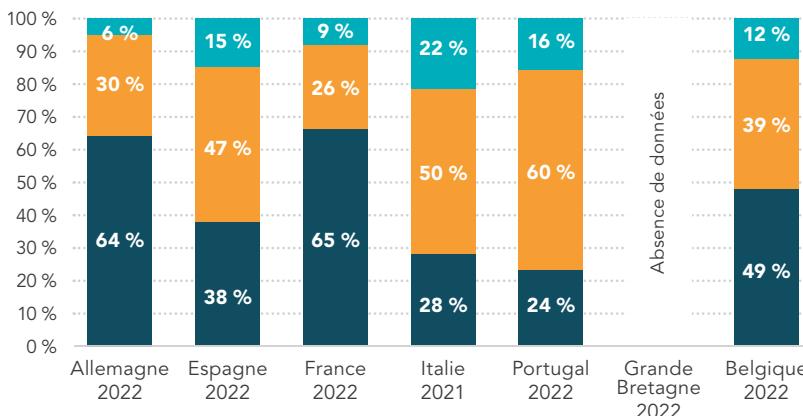
La catégorie TPE désigne les entreprises de moins de 9 salariés, et comprend de fait les auto-entrepreneurs.

■ ETI ou GE ■ PME (hors TPE) ■ TPE

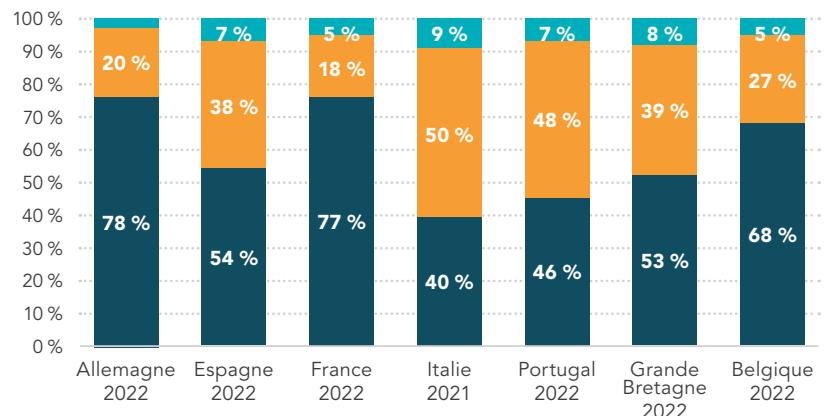


Source : statistiques nationales

NOMBRE D'EMPLOYÉS



VALEUR AJOUTÉE



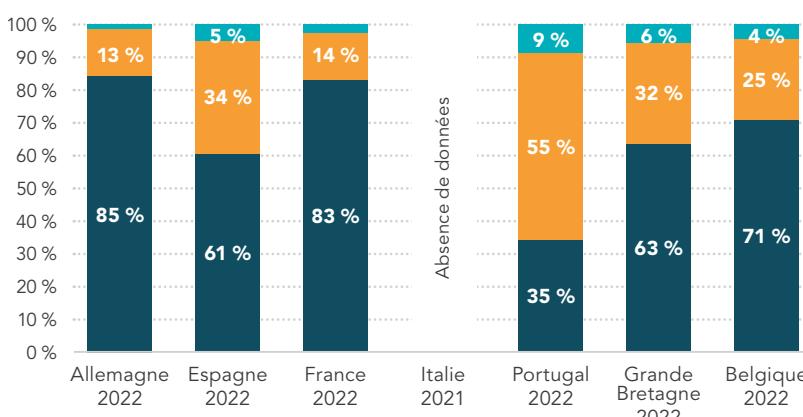
Si le poids des PME dans l'industrie française rejoignait celui de la Belgique, l'Italie ou même de la Grande-Bretagne, la France rattraperait la moitié de son écart à la moyenne européenne.

Olivier Lluansi

NOTE

La situation allemande est spécifique eu égard à la représentation des ETI.

CHIFFRE D'AFFAIRES



Ces éléments forment l'image d'un tissu industriel marqué, en France, à la fois par un sous-développement des PME et, pour autant, par un vrai impact de ces dernières en matière d'innovation, de maîtrise de compétences-clés voire de savoir-faire uniques et d'irrigation du territoire. En d'autres termes, la réindustrialisation doit miser en priorité sur le développement des PME et leur croissance pour accélérer.

FOCUS TPE-PME

LES FREINS POUR NOTRE RÉINDUSTRIALISATION



UN PETIT FONCIER RARE

Les modalités dites « zéro artificialisation nette » des sols à l'horizon 2050 rendent centrale la question de **la disponibilité foncière** pour la réindustrialisation des territoires.

Avec la raréfaction du foncier disponible, les deux tiers des intercommunalités ont d'ores-et-déjà refusé des projets d'installation économique ou subi des déménagements d'entreprise par manque de foncier. **93 %** d'entre elles prévoient une saturation de leurs zones d'activités économiques d'ici 2030.

Si 25 à 30 000 hectares sont estimés nécessaires sur dix ans pour répondre aux besoins de développement industriel, ceux des TPE-PME portent principalement sur de petites surfaces (<2 ha), alors que les dispositifs publics nationaux (« sites clés en mains » de France 2030) portent sur des surfaces plus importantes (>3 ha).

UN FINANCEMENT PLUS DIFFICILE

Depuis 2019, les **facteurs de tension financière** pesant sur les TPE-PME se sont accumulés : crise de l'énergie, coûts des matières premières, incertitude géopolitique, remboursement du PGE⁽¹⁾, instabilité gouvernementale...

Si le financement des TPE-PME a su faire preuve de résilience jusqu'en 2024, celui-ci s'avère a priori plus difficile aujourd'hui.

Ainsi **28 % des dirigeants** de TPE-PME industriels constatent une dégradation de la situation économique, soit deux fois plus qu'en 2022, et 36 % d'entre eux soulignent des difficultés de trésorerie et un resserrement de l'accès au crédit.

UNE FISCALITÉ PÉNALISANTE

En 2023, le taux d'imposition des TPE-PME en France atteint **45,6 % du PIB**, l'un des plus élevés d'Europe, devant la Belgique (44,8 %), l'Italie (41,7 %), et l'Allemagne (40,3 %). Malgré une baisse des impôts de production, leur niveau reste supérieur à celui des pays voisins. Les entreprises industrielles sont particulièrement touchées, car elles supportent une part élevée de la CVAE⁽²⁾ (25,9 %) et de la CFE⁽³⁾ (24,4 %), bien au-delà de leur contribution à la valeur ajoutée (14,5 %).

L'impact sur la compétitivité française est d'autant plus fort que **le coût du travail y apparaît élevé** : s'il est comparable à celui de l'Allemagne, il est supérieur de 50 % à celui de l'Italie, et de plus de 75 % à celui de l'Espagne.

Ces écarts pèsent lourdement sur la compétitivité des TPE-PME françaises et sont un frein majeur à l'implantation de nouveaux projets industriels.

UN DÉFICIT DE FORMATION

L'industrie manufacturière subit un déclin démographique de sa main-d'œuvre qualifiée. D'ici 2030, **966 000 travailleurs** du secteur, soit plus d'un tiers des effectifs actuels, partiront à la retraite.

Parallèlement, une inadéquation persiste entre les formations et les compétences requises sur le terrain, et entre les territoires qui forment ces profils et ceux qui sont en demande.

De surcroît, les apprentis, élèves et étudiants se détournent souvent du secteur industriel en raison de son manque d'attractivité. Ainsi, en 2021, bien que 35 % des apprentis et lycéens professionnels du CAP au BTS ayant un emploi un an après leur formation aient suivi un cursus dans l'industrie, seuls **16 %** exercent effectivement un métier dans ce domaine.

Alors que les efforts pour améliorer l'image de l'industrie sont engagés, ils ne suffisent pas, à l'allure actuelle, à compenser le déficit de main-d'œuvre qualifiée.

L'OBSTACLE DE LA TRANSMISSION

La transmission est la clé de voûte de la pérennisation d'une entreprise. Or, malgré une amélioration récente, le nombre de cessions en France est tendanciellement en baisse ces dernières années (tous secteurs confondus) : -19 % entre 2010 et 2019, puis -16 % entre 2019 et 2020.

Si la tendance des cessions-transmissions dans l'industrie est globalement en ligne avec la moyenne nationale, les disparités sont importantes. En particulier, la chimie, l'agroalimentaire, les biens d'équipement, le papier, le carton et la métallurgie affichent des taux de cession plus élevés que pour les autres activités.

Cette tendance est d'autant plus préoccupante que 25 % des dirigeants d'entreprises ont plus de 60 ans et 11 % plus de 66 ans. Deux obstacles à la transmission sont fréquemment cités par les entreprises : le poids de la fiscalité et les complexités administratives. Secondairement, les difficultés des dirigeants à anticiper la cession de leur entreprise constituent un autre frein important.

UN MONDE INCERTAIN

Les incertitudes politiques s'accumulent : instabilité gouvernementale, conflits internationaux, taxes aux frontières... Tous ces éléments contribuent à un climat des affaires largement négatif, rendant les stratégies d'entreprises plus complexes et ralentissant leurs projets de développement et d'investissement.

FOCUS TPE-PME

LES OPPORTUNITÉS POUR NOTRE RÉINDUSTRIALISATION



UN SOUTIEN COLLECTIF SANS FAILLE

Depuis 15 ans, notre réindustrialisation constitue une priorité politique continue, quel que soit le gouvernement. **82 % des Français** soutiennent notre réindustrialisation, et l'industrie est une source de fierté nationale pour de nombreux citoyens. Nos jeunes, en particulier, ressentent de l'intérêt à 69 % et de la fierté à 55 % lorsqu'ils pensent aux entreprises industrielles de leur région.

Peu de sujets disposent d'un tel niveau de consensus. C'est le premier actif pour notre industrie et le préserver est primordial.

Pour cela, il est nécessaire de l'inscrire dans **un projet de société**. L'industrie de demain doit, en effet, répondre à deux attentes fortement exprimées par les Français : respecter l'environnement et générer des emplois et de la richesse dans leurs bassins de vie. Les TPE-PME ont un rôle majeur à jouer.

UNE ÉNERGIE DÉCARBONÉE ACCESIBLE

La France bénéficie d'un avantage clé pour sa réindustrialisation grâce à une électricité largement décarbonée.

Cependant, le prix de l'électricité reste un enjeu crucial, notamment avec la gestion des contrats d'achat dans un contexte post-ARENH⁽¹⁾.

Par ailleurs, d'autres sources d'énergie, comme le biogaz, jouent un rôle important dans la relance industrielle du pays.

DES INFRASTRUCTURES

Le marché français est fortement intégré à ses voisins de la mégalopole européenne, favorisant les synergies entre industries. Le faible nombre de territoires enclavés est un atout pour les entreprises, qui ont le choix dans leur projet d'implantation.

Il bénéficie également d'infrastructures publiques de grande qualité capables de soutenir efficacement le secteur industriel en fixant les compétences dans les territoires : soins médicaux, centres et programmes de recherche, système éducatif, crèches et logements, etc.

FABRIQUÉ EN FRANCE

La relocalisation industrielle offre une opportunité unique de valorisation des produits fabriqués en France.

- » 89 % des Français souhaitent consommer davantage de produits nationaux, ce qui pourrait stimuler la demande.
- » La commande publique représente un potentiel de 15 Mds€ d'achats supplémentaires de biens manufacturés français, et est un levier puissant. (source : Sénat, Délégation aux entreprises, juin 2025).
- » Une relocalisation à l'échelle nationale ou régionale des achats interentreprises de l'ordre de 3-4 % réduirait de 30 % notre déficit commercial (biens manufacturés).

ATTRACTIVITÉ INTERNATIONALE

La France est le 1^{er} pays européen d'accueil en nombre de projets industriels depuis plus de 15 ans, avec **415 projets** recensés en 2024.

Ces investissements étrangers peuvent stimuler l'économie locale et offrent des opportunités stratégiques. Pour les TPE-PME locales, l'arrivée de groupes internationaux crée de nouvelles perspectives de partenariats, leur permettant d'intégrer les chaînes de valeur nouvelles.

LE POTENTIEL CACHÉ DES TPE-PME

Les éléments de ce livre blanc révèlent le poids économique très significatif des TPE-PME dans notre industrie manufacturière, **entre 20 et 30 %**. Loin de l'image et du modèle pompidolien pour lequel les PME sont la « variable d'ajustement » capacitaire des grands groupes, le tissu actuel des TPE-PME industrielles :



Est innovant, pesant 19 % de la dépense intérieure de R&D.



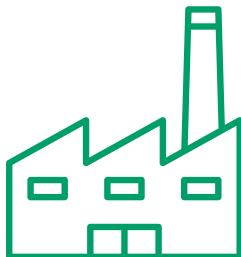
Est positionné dans la sous-traitance de spécialité, concentrant des savoir-faire uniques en France.



Irrige tous les territoires et y apporte une capacité endogène de création de richesse.

Pourtant, ce tissu est deux fois moins dense que celui des économies comparables en Europe. Son développement pourra permettre aux TPE-PME de révéler pleinement leur potentiel.

L'ACCEPTABILITÉ DES PROJETS INDUSTRIELS



UNE GRANDE CONSULTATION DE LA CPME

Cet été, la CPME a consulté sa section Industrie, composée de fédérations industrielles et d'unions territoriales industrielles, pour recueillir leur vision, leurs analyses de la situation de l'industrie en France, leurs ambitions et leurs propositions. Il en est ressorti une ligne directrice : **le bon sens et l'intérêt général doivent constituer la règle.**

50 %
des entreprises membres des fédérations et des unions territoriales de la CPME considèrent qu'impliquer les citoyens du territoire et les acteurs locaux dans la réflexion sur un projet industriel aide réellement à le sécuriser

UNE PRÉOCCUPATION CROISSANTE

Les industriels expriment une inquiétude de plus en plus marquée et perceptible concernant l'acceptabilité de leurs projets industriels par le grand public, et en premier lieu les riverains. La question de l'acceptabilité s'est d'autant plus complexifiée que l'opposition à certains projets a été largement médiatisée.

1/3

des projets contestés sont perçus comme risquant d'être abandonnés

Elle se concrétise par un double risque :

- 1• Un risque d'image fort pour les projets industriels, les critiques formulées étant fréquemment relayées par la presse.
- 2• Un risque opérationnel : allongement des délais, complexité administrative et judiciaire pouvant conduire à l'abandon.

DES RÉPONSES ENCORE INSUFFISANTES

Si impliquer les citoyens du territoire et les parties prenantes reste, pour les porteurs de projet, la meilleure option pour réduire l'intensité des oppositions et favoriser son acceptation sur le territoire, les outils réglementaires traditionnels n'apparaissent pas adaptés. En particulier, le mécanisme de concertation actuel porte deux biais forts :

- Il ne permet pas de « capter » la place de la majorité silencieuse et tend à focaliser le débat autour de quelques sujets ou opposants médiatisés.
- Il s'inscrit dans un processus permettant de nombreux recours, qui allongent les délais du projet, souvent facteur de découragement pour les porteurs de projet.

D'autres outils sont donc à inventer pour favoriser l'acceptabilité des projets industriels sur leur territoire. En se basant sur les expériences réussies, l'implication des collectivités, l'appui de la préfecture pour les projets validés par l'Etat et l'appui du porteur de projet par un service territorial constituent des bonnes pratiques.

Ces outils à inventer devront s'inscrire dans une perspective plus large permettant de travailler sur l'image de l'industrie et des projets qu'elle porte. Les TPE-PME doivent entretenir un dialogue continu avec les territoires, ouvrir largement leurs usines, expliquer leurs actions, etc., afin de construire les conditions d'une confiance durable.



LES
RECOMMANDATIONS
DE LA CPME

LEVIERS COURT TERME

FACILITER L'IMPLANTATION INDUSTRIELLE DES PMI PAR LE FONCIER

CONSTAT

La réindustrialisation de la France passe par la **mise à disposition rapide de terrains** industriels adaptés. Pourtant, les PMI rencontrent de grandes difficultés pour se développer, en raison d'un foncier à la fois rare, coûteux et difficilement accessible. Elles se heurtent aux contraintes environnementales, à des oppositions locales fréquentes (résistances territoriales, réticences des riverains), et à une hausse constante des prix qui freine l'investissement.

DES AVANCÉES, MAIS ENCORE INSUFFISANTES POUR LES PMI

- » **Mise à disposition de sites « clés en main » :** dans le cadre de France 2030, 55 sites « clés en mains » ont été identifiés et certains projets retenus ont bénéficié de terrains pré-aménagés avec des procédures déjà anticipées, mais cette démarche a été majoritairement conçue pour accueillir des projets de grande envergure.
- » **Réhabilitation de friches industrielles :** les friches représentent pour les projets industriels un potentiel de 100 000 à 150 000 hectares (Cerema).

PROPOSITION

CRÉER UN « PASS FONCIER PMI »

- » Sanctuariser un stock de foncier industriel et y résérer des surfaces inférieures à 2 ha, pour une surface totale de 20 000 ha d'ici 10 ans.
- » Adopter la logique « clés en main » pour ce « petit » foncier, en réalisant en amont toutes les procédures administratives possibles (archéologie préventive, diagnostics environnementaux quatre saisons, etc.). S'appuyer pour ce faire sur les préfets et sous-préfets à la réindustrialisation. Leur accorder, par la loi, un droit de dérogation élargi pour ce « petit foncier ».
- » Créer une plateforme nationale permettant de recenser l'ensemble de ces sites clés en main, en s'inspirant des expérimentations régionales. Cette plateforme permettra notamment de s'assurer que tous les territoires bénéficient de « petits » sites clés en mains.
- » Permettre aux collectivités de jouer un rôle de guichet unique pour accompagner les projets des PMI et suivre leur bonne mise en œuvre.

ENJEUX POUR LES PMI

- » **Créer ou sécuriser leur croissance :** sans foncier disponible, de nombreux projets d'extension ou de création sont abandonnés.
- » **Maintenir l'ancrage territorial :** les PMI privilégient la proximité avec leur bassin d'emploi et leurs clients.
- » **Répondre aux impératifs de réindustrialisation** (ex. : concilier réindustrialisation et sobriété foncière).

69 %

des industriels ayant un projet d'implantation ont besoin de moins de 2 hectares de terrain

41 %

des zones d'activités seront saturées en 2025, et 93 % d'ici 2030

2/3

des territoires refusent des projets industriels faute de place disponible



L'IDÉE PHARE RÉSUMÉE

Pour s'installer ou s'agrandir les PMI ont besoin de parcelles à proximité et rapidement accessibles, ainsi que d'un accompagnement adapté pour franchir les barrières administratives.

C'est pourquoi, nous proposons de créer un dispositif « PASS FONCIER PMI », spécifiquement conçu pour mettre à disposition de l'industrie des parcelles inférieures à 2 ha, porté par les collectivités territoriales : régions et intercommunalités.

DÉPLOYER LES COMPÉTENCES ET ATTRACTIVITÉS ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS INDUSTRIELS

CONSTAT

L'industrie souffre d'un déficit d'attractivité, particulièrement auprès des jeunes, qui associent encore le secteur à une image vieillissante et à des salaires peu compétitifs. L'image de certains métiers doit également être revalorisée par une communication ciblée.

L'industrie de demain reposera sur des usines plus agiles, automatisées, robotisées et numérisées, avec des procédés sobres en énergie et en carbone. Ces mutations impliquent une transformation rapide des compétences alors que les entreprises font déjà face à des difficultés de recrutement structurelles.

Les dirigeants constatent non seulement un manque de candidats, mais aussi un déficit de compétences pratiques adaptées aux besoins. Cette inadéquation menace la productivité et compromet la réussite de la réindustrialisation.

87 %

des PME rencontrent des difficultés de recrutement

Parmi elles,

37 %

ne reçoivent aucune candidature pour les postes proposés



L'IDÉE PHARE RÉSUMÉE

Déployer l'offre de formation en associant étroitement les PMI et les acteurs de la formation.

ENJEUX POUR LES PMI

- » **Accéder à une main-d'œuvre** : indispensable pour permettre aux petites industries de se développer et d'innover.
- » **Sécuriser la montée en compétences de leurs salariés et dirigeants** : anticiper les besoins futurs (industrie verte, automatisation, numérique).
- » **Moderniser l'image** de l'industrie.

PROPOSITIONS

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION TERRITORIALE

AUX BESOINS DES TPI-PMI

- » **Déployer une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)** dans chacun des bassins d'emploi et accélérer la mise en place des Comités locaux emploi-formation pour la piloter et la suivre en y associant systématiquement les PME ou leur représentation.
- » **Positionner les établissements de formation professionnelle**, notamment les lycées professionnels, comme l'un des acteurs de la formation technique dans les territoires, en ouvrant largement leur gouvernance aux PME locales afin de garantir l'adéquation entre les formations dispensées et les besoins réels du tissu industriel.
- » **Maintenir des politiques favorables au développement de l'apprentissage**, permettant à nos jeunes de développer des compétences cohérentes avec les besoins des TPE-PME.

AMPLIFIER LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

- » **Maximiser l'événement sur les enjeux de recrutement des PME**, avec une priorité donnée aux métiers en tension et une mobilisation accrue des demandeurs d'emploi.
- » **Transformer cette semaine en véritable plateforme de mise en relation**, où les entreprises ouvrent leurs portes non plus seulement pour présenter leurs métiers, mais pour recruter directement. L'objectif est de mettre en lumière une autre façon de recruter en ouvrant les entreprises de manière opérationnelle.

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET ATTRACTIVITÉ INDUSTRIELLE : « ACCÉLÉRER LES PETITS PROJETS, LIBÉRER LA RÉINDUSTRIALISATION »

CONSTAT

Malgré les efforts récents de simplification, les procédures d'implantation ou d'extension restent, dans la pratique, disproportionnées pour de petits projets industriels (extension d'atelier, nouvelle ligne de production). Une adaptation des démarches à l'échelle des projets est indispensable pour ne pas décourager l'investissement.

DES AVANCÉES, MAIS ENCORE INSUFFISANTES POUR LES TPI-PMI

- » 55 sites ont été labellisés France 2030.
- » Une procédure simplifiée a été créée pour les projets d'intérêt national majeur (PINM), mais les projets de petite taille restent exclus des régimes dérogatoires et des outils de facilitation existants (PINM, sites clés en main).
- » Des sous-préfets référents France 2030 ont été désignés afin d'accélérer le traitement des projets industriels.

Cependant, France 2030 reste peu adapté aux besoins des PME et ETI, contrairement au plan France Relance, plus accessible.

PROPOSITION

METTRE EN PLACE UN « COUPE-FILE PMI »

- » Formaliser un dispositif conjoint intercommunalités-préfectures, garantissant aux petits projets le même niveau d'attention et les mêmes efforts d'accélération que les grands projets ou les projets d'investissement étranger.
- » Permettre aux projets industriels d'obtenir toutes les autorisations administratives (ou un refus) en moins de 6 mois.
- » Mettre en place une réunion mensuelle Régions - Préfecture de suivi des projets dont l'ordre du jour va du plus petit des projets au plus gros, pour s'assurer de la tenue de cet objectif de délai.
- » Généraliser le pouvoir de dérogation préfectorale par une loi s'appuyant sur le motif d'intérêt local pour les projets de petite taille.

ENJEUX POUR LES PMI

- » Accélérer les petits projets industriels, aujourd'hui freinés par la complexité et l'empilement des normes (urbanisme, environnement, espèces protégées, etc.).
- » Réduire les délais réels d'instruction, qui allongent artificiellement le temps de retour sur investissement.
- » Éviter la multiplicité des autorités compétentes en renforçant l'accompagnement de proximité.

Les entreprises qui produisent en France sont soumises à un stock de

400 000

normes qui s'accroît à un rythme de plus de

720

normes par an, depuis 10 ans

(source : dossier du gouvernement des travaux industrie verte, avril 2023)

Le coût administratif est estimé à

3 % du PIB,

ce qui limite les marges de compétitivité des entreprises et prive l'État de ressources fiscales potentielles, entraînant une hausse des prélèvements obligatoires



L'IDÉE PHARE RÉSUMÉE

Si les délais d'implantation ou d'extension sont trop longs, les PME n'investissent pas et la création de richesse stagne ; il faut un dispositif pour accélérer les projets, même de petite taille, afin de lever les blocages et stimuler l'investissement.

VERS UNE SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

UN LEVIER POUR LA COMPÉTITIVITÉ

CONSTAT

Les crises énergétiques récentes (rupture d'approvisionnement, flambée des prix, mise à l'arrêt de centrales nucléaires), mais aussi environnementales (canicules, sécheresses, inondations) ont mis en évidence la **fragilité du système national**. La construction d'une souveraineté énergétique, conciliant impératifs économiques (approvisionnement sécurisé, coût maîtrisé), et environnementaux (préservation des ressources, décarbonation) est un enjeu de compétitivité pour l'industrie.

En ce sens, les **atouts structurels de la France**, tels que le mix nucléaire-renouvelables, doivent être consolidés : la relance du nucléaire (EPR) est nécessaire, mais doit être accompagnée d'une politique cohérente en matière de développement des Énergies Renouvelables (EnR), notamment le photovoltaïque, tandis que la logique « stop and go » freine les filières.

Face à ces enjeux, la mise en place de **logiques d'auto-consommation** par les industriels permet à la fois de sécuriser leur activité face à un marché électrique instable et à des pénuries de ressources, mais également de limiter les pressions environnementales. L'usage sobre d'autres ressources (dont l'eau) est enfin fondamental pour une réindustrialisation durable et respectueuse de l'environnement.

70 €/MWh

le prix cible prévu pour l'électricité nucléaire (l'ARENH est fixé à 42 €/MWh, dans la limite de 100 TWh par an)

25 % à 40 %

le poids de l'électricité dans le coût de production des industries électro-intensives

0,207 €/kWh

le prix moyen de l'électricité en France, soit 3 % en dessous de la moyenne communautaire

L'IDÉE PHARE RÉSUMÉE

Le prix de l'énergie doit permettre aux TPE-PME d'assurer leur compétitivité internationale.

ENJEUX POUR LES PMI

- » Sécuriser l'approvisionnement en ressources et en énergie.
- » Maîtriser les coûts.
- » Poursuivre la décarbonation et limiter l'impact environnemental.

À NOTER

- L'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) disparaît fin 2025 et est remplacé par un « mécanisme universel nucléaire ».
- Les TRV (tarifs réglementés de vente) gaz sont supprimés et les TRV électricité perdent leur rôle protecteur.
- Les PPA⁽¹⁾ à prix fixe restent inaccessibles pour la plupart des PME faute de volumes et de capacité de négociation.

PROPOSITIONS

GARANTIR UN PRIX DE L'ÉNERGIE COMPÉTITIF

POST ARENH

- » Établir un prix cible (plus abordable) et garanti de l'électricité, et protéger les PME via des mécanismes similaires aux TRVE.
- » Proposer une rédaction de la facture plus lisible pour les dirigeants.

SOUTENIR L'AUTOCONSOMMATION ET

LA RÉSILIENCE ÉNERGÉTIQUE

- » Assurer une continuité réglementaire pour éviter les effets « stop and go » sur les filières renouvelables, en particulier le photovoltaïque.
- » Mettre en place des incitations fiscales et financières stables pour les projets d'autoconsommation et de stockage, afin de réduire le risque économique pour les PME.

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE

DU PLAN EAU

- » Permettre, à des fins industrielles, la réutilisation de l'eau, sous condition de qualité et de sécurité.
- » Intégrer les industriels à chaque échelon de la gouvernance de la gestion de l'eau.

FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN LEVIER INDUSTRIEL

CONSTAT

La commande publique française profite trop peu à l'industrie nationale. Les règles actuelles privilégient souvent le prix au détriment de l'ancrage productif, laissant les PME industrielles en marge d'un **levier essentiel de réindustrialisation**.

Parallèlement, les PMI font face au retour des mesures de **guerre commerciale** et à une **concurrence internationale** qui peut faire l'objet de pratiques déloyales, comme le soutien massif de certains États à leurs entreprises.

Des exemples locaux, comme La Réunion avec la **Stratégie du Bon Achat (SBA)**, montrent que l'achat public peut soutenir l'économie locale, l'emploi et la réindustrialisation.

En outre, les **retards de paiements** restent fréquents dans la commande publique, avec des conséquences amplifiées pour les TPI-PMI, particulièrement vulnérables aux problèmes de trésorerie que ces retards peuvent engendrer. De ce fait, les petites et moyennes entreprises ne candidatent pas ou peu aux appels d'offres publics, ce qui se traduit par une faible attribution des marchés publics à ces structures.



À NOTER

Le droit européen n'autorise pas une « préférence locale » stricte, mais la révision prochaine des directives européennes pourrait faire de la préférence européenne le principe directeur des achats publics.

PROPOSITION

GARDER LE « CAP COMMANDE PUBLIQUE

PME INDUSTRIE »

- » Exploiter pleinement le cadre réglementaire actuel pour favoriser les PME françaises voire européennes dans la commande publique.
- » Généraliser la pratique de l'allotissement en veillant à se limiter strictement aux dérogations existantes.
- » Généraliser la Stratégie du Bon Achat (SBA).
- » Étudier la création d'un factor public dédié à la gestion des créances des marchés publics, avec un paiement direct aux PMI en cas de retard et sans coût pour celles-ci.



ENJEUX POUR LES PMI

- » **Ancrage local** : introduire des critères malins, permettant de favoriser les PME qui produisent en France, afin de soutenir l'emploi et les filières locales, en redirigeant une part significative de la commande publique vers ces entreprises.
- » **Sécuriser les paiements** : garantir des procédures claires et des paiements rapides pour renforcer la trésorerie des petites entreprises.
- » **Stimuler l'innovation** : utiliser la commande publique pour financer des projets innovants portés par des PMI locales.
- » **Favoriser le « Fabriqué en France »** : adopter une ambition nationale claire, à l'image de la mobilisation pour les JO 2024, pour renforcer la souveraineté industrielle.

130 000 entités adjudicatrices :

120 000 collectivités territoriales et établissements publics, 10 000 pour l'État. La Cour des comptes européenne estime la commande publique française à

400 milliards d'euros, soit 14 % du PIB. Les seuls contrats de montant supérieur à 90 k€ représentent 170 Mds€ en 2023 (près de 8 % du PIB).

L'IDÉE PHARE RÉSUMÉE

La commande publique française profite trop peu à l'industrie nationale. Le « Cap Commande publique PME Industrie » vise à orienter clairement les achats publics vers des biens produits en France.

LES
RECOMMANDATIONS
DE LA CPME

LEVIERS
LONG
TERME



RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES GRÂCE À UNE POLITIQUE DE STABILITÉ FISCALE

CONSTAT

La fiscalité française souffre d'un manque de stabilité, ce qui nuit à la compétitivité des entreprises. En outre, les impôts de production, élevés et déconnectés de la rentabilité, constituent un frein majeur, en particulier pour les TPE-PME industrielles.

Les reports successifs de la suppression de la CVAE⁽¹⁾ renforcent cette incertitude fiscale, décourageant l'investissement. Cette pression se reflète aussi dans le coût horaire de l'industrie qui est passé de 36,40 € en 2012 à 46,90 € en 2024.

OBJECTIFS ATTENDUS

- » Amélioration de la compétitivité de l'industrie française.
- » Renforcement de la confiance des investisseurs grâce à la prévisibilité fiscale.
- » Préservation de la capacité d'aménagement du territoire des collectivités.

PROPOSITION

ADOPTER UNE TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE D'ALIGNEMENT SUR LA FISCALITÉ MOYENNE EN EUROPE, QUI PRÉVOIRA NOTAMMENT :

- » **De poursuivre la réduction des impôts de production** pour renforcer durablement la compétitivité des entreprises. Cela implique d'anticiper et de sécuriser la suppression progressive de la CVAE, sans revenir sur les engagements pris.
- » **La révision de la dégressivité des allègements de charges** pour réduire le coût des emplois qualifiés.
- » **De sécuriser durablement les dispositifs fiscaux** favorables à l'investissement (pacte Dutreil, CIR⁽²⁾, CII⁽³⁾), afin de renforcer la confiance des entreprises sur le long terme.

La CPME est convaincue que le financement de ces mesures peut se faire par l'efficience de la dépense publique : financer ces allègements doit passer exclusivement par une rationalisation de la dépense publique, et non par des transferts de charges vers d'autres acteurs économiques.

PRÉCONISATION PRINCIPALE

- » Mettre en place une trajectoire stable d'alignement avec la fiscalité moyenne en Europe, les deux principales cibles devant être la fiscalité de production et les charges sur les salaires.
- » Cette fiscalité doit préserver la capacité d'aménagement du territoire par les collectivités territoriales, les facteurs locaux pesant pour 40 % dans le succès des sites industriels, et sans doute davantage encore pour les TPE-PME.

91 milliards d'euros
sont payés chaque année par
les entreprises industrielles en
prélèvement obligatoire

Selon les données Eurostat,
les impôts de production
s'élèvent à

4,6 %
du PIB en 2023 en France,
contre 0,9 % en Allemagne,
1,2 % aux Pays-Bas,
1,9 % en Espagne ou
encore 2,9 % en Italie,
en zone euro 2,2 %



L'IDÉE PHARE RÉSUMÉE

La poursuite de la baisse du coût du travail et des impôts de production doit permettre de maintenir la compétitivité du tissu industriel et de garantir un niveau d'investissement suffisant.

SÉCURISER LE FINANCEMENT DES PROJETS INDUSTRIELS

CONSTAT

La santé financière des TPE-PME industrielles apparaît fragilisée, dans un contexte marqué en 2024 par un ralentissement de l'activité et une hausse des coûts de financement. L'incertitude ambiante ne fait qu'amplifier ces difficultés.

Aujourd'hui, les TPE et PME françaises sont souvent financées par des capitaux étrangers. Cette situation a pour effet que la valeur créée par ces entreprises bénéficie en grande partie à d'autres territoires, renforçant ainsi les capacités d'investissement en dehors de l'Europe. Dans le même temps, l'épargne française alimente elle aussi de nombreuses économies étrangères, au détriment du financement de notre propre tissu productif.

Il devient donc nécessaire de développer **un accompagnement opérationnel de proximité**, assuré par des équipes ancrées dans le territoire et connaissant les réalités économiques nationales. En mobilisant l'épargne nationale pour soutenir nos entreprises, nous pourrions instaurer **un cercle vertueux du financement**, créer davantage de valeur en France et renforcer notre souveraineté économique. Dans cette perspective, notre capacité à **mobiliser l'épargne privée**, en complément des mécanismes d'investissement public, au service de la réindustrialisation, représente un enjeu stratégique majeur. La politique fiscale a évidemment un rôle à jouer, en instaurant **un cadre incitatif** pour favoriser l'investissement productif.

28 %
des dirigeants de TPE-PME industrielles
constatent une dégradation de
la situation économique, soit deux fois
plus qu'en 2022

36 %
des dirigeants de TPE-PME soulignent
des difficultés de trésorerie et un
resserrement de l'accès au crédit

L'IDÉE PHARE RÉSUMÉE

La réindustrialisation ne pourra se faire sans la mobilisation de capitaux publics et privés, dans une logique de préservation de notre souveraineté.

ENJEUX POUR LES PMI

- » **Réactiver des dispositifs** comme le Fonds d'accélération des projets dans les territoires de France Relance afin d'aider à la modernisation et à la croissance de l'outil productif des TPE-PME.
- » **Orienter une partie de l'épargne vers l'outil productif** (en dette ou en fonds propres), par exemple en faisant émerger des fonds d'investissement régionaux, en soutien de projets stratégiques pour le territoire.
- » **Faire évoluer le cadre fiscal** pour faciliter la modernisation et le développement de l'outil productif.

OBJECTIFS ATTENDUS

- » Renforcer la souveraineté de notre outil industriel en facilitant l'investissement national, public et privé.
- » Financer l'ensemble des industries.
- » Promouvoir, simplifier et accompagner la reprise des entreprises.
- » Permettre aux TPI-PMI de trouver des financements en haut de bilan pour leurs projets.

PROPOSITIONS

- » **Relancer le Fonds d'accélération des projets industriels des territoires** avec une enveloppe nationale de 300 M€ qui serait abondée en sus par les Régions et les Fonds européens en ciblant les PMI.
- » **Généraliser et renforcer les fonds d'investissement régionaux** en visant des enveloppes de 1 Md€ par Région (en plusieurs poches) afin de faciliter le soutien de projets d'intérêt stratégique ou innovants pour le territoire. De tels fonds, encore trop modestes, existent en Occitanie, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes ou Pays-de-la-Loire.
- » **Prolonger le dispositif IR-PME et l'élargir** aux investissements dans les entreprises industrielles, afin d'inciter les particuliers à diriger leur épargne vers ces entreprises ou ces fonds.
- » **Étendre le dispositif de suramortissement** aux équipements industriels, afin de soutenir l'effort de développement des TPE-PME et leur modernisation.

RENFORCER ET PROTÉGER LE SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS ET LE « FABRIQUÉ EN FRANCE »



CONSTAT

L'intérêt des Français pour les produits fabriqués en France s'accroît depuis les années 2000 et culmine en 2020, que ce soit pour soutenir notre industrie, favoriser le maintien de l'emploi, s'assurer de leur qualité ou encore valoriser des produits élaborés selon des normes environnementales et sociales exigeantes.

Cette demande trouve son écho auprès des chefs de TPE-PME industrielles, dont une large part souhaite un soutien renforcé aux labels et marquages « **Fabriqué en France** ». Face aux incertitudes économiques et dans un contexte international marqué par des pratiques commerciales de plus en plus agressives, voire déloyales, la valorisation des produits fabriqués en France apparaît en effet comme **un levier de protection efficace**.

PROPOSITIONS

TRAVAILLER À UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DES LABELS

ET EN SIMPLIFIER LE PAYSAGE

Établir une liste réduite de labels et marquages de confiance, accordés uniquement en cas de respect de règles strictes concernant la prise en compte des qualités et des spécificités françaises.

FAIRE ÉVOLUER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- » **Faire de la préférence européenne un principe directeur**, applicable non seulement à l'ensemble des achats publics, mais aussi à tous les dispositifs publics au sens large.
- » **Renforcer et améliorer le principe de réciprocité** afin de mieux protéger les entreprises françaises et européennes contre les pratiques commerciales déloyales.
- » **Mettre fin aux exemptions douanières pour les petits colis** et s'assurer que les produits entrant sur le marché de l'Union européenne soient contrôlés et respectent les normes européennes afin de remédier à la concurrence déloyale des plateformes étrangères. En parallèle, il est proposé un contrôle douanier adapté aux enjeux.
- » **Intégrer les PME** à la réflexion industrielle nationale au **comité exécutif du CNI** (Conseil National de l'Industrie).

ENJEUX POUR LES PME INDUSTRIELLES

- » Consolider la compétitivité des entreprises françaises au niveau national et international (*dumping*).
- » Valoriser les savoir-faire locaux et le « **Fabriqué en France** ».
- » Préserver et développer l'emploi industriel sur le territoire.
- » Assurer une meilleure protection contre la concurrence déloyale.

65 %

des consommateurs français se déclarent prêts à payer plus cher pour un produit fabriqué en France

35 % des consommateurs seulement déclarent ne pas être convaincus que les produits sont vraiment fabriqués en France

92 labels et certifications publics et privés : « **Conçu en France** », « **Création française** », « **Collection française** », « **Savoir-faire français** », « **Design français** », « **Conditionné en France** », « **Imprimé en France** », « **Inventé en France** », etc.

L'IDÉE PHARE RÉSUMÉE

La politique de promotion du « **Fabriqué en France** » passe par des labels simplifiés, moins nombreux, et de confiance. Pour être pleinement efficace, cette politique doit aller de pair avec un cadre européen rénové et plus protecteur.

MOBILITÉ ET LOGEMENT : DES FREINS À LEVER

CONSTAT

L'accès au logement et à des solutions de transport sont deux des freins majeurs de l'emploi. L'impact de ces freins est particulièrement significatif pour certains territoires enclavés faisant face à des réseaux routiers saturés ou dégradés, des transports collectifs insuffisants, une offre limitée de covoiturage et une pénurie de logements accessibles. Mais tous les territoires, à des degrés divers, sont concernés, y compris les zones urbaines confrontées à des difficultés de transports (congestions chroniques) ou une offre de logement inadaptée.

Cette situation affecte naturellement la **capacité de recrutement**, et donc de développement, des TPE-PME industrielles, et notamment celles situées dans les zones périurbaines et rurales.

Les pouvoirs publics ont lancé une série de **travaux pour répondre aux besoins de mobilité**. La loi du 28 décembre 2023 « relative aux Services Express Régionaux Métropolitains » (SERM), en particulier, vise à un « choc d'offre » de transports permettant de répondre aux besoins de mobilité du quotidien.

Même si cette dynamique est positive, elle prend toutefois insuffisamment en compte les besoins des salariés et des entreprises, qui sont généralement peu représentés lors de l'élaboration des schémas territoriaux de mobilité ou de logement.



18 %

des industriels souhaitant recruter déclarent que des candidats ont renoncé à venir dans leur entreprise pour des raisons liées aux difficultés d'accès au logement

(Enquête CPME, novembre 2023)

L'IDÉE PHARE RÉSUMÉE

Préserver et renforcer nos infrastructures, développer une mobilité adaptée et relancer une offre de logement abordable sont des clés pour libérer le recrutement, pérenniser l'activité et garantir la souveraineté économique des territoires.

ENJEUX POUR LES PMI

- » **Recrutement entravé** : les entreprises peinent à pourvoir leurs postes, notamment dans les métiers de production.
- » **Risque de désindustrialisation** : certaines PMI envisagent de délocaliser face à l'impossibilité d'attirer ou de maintenir leur main-d'œuvre.
- » **Inégalités territoriales accrues** : les zones rurales et périurbaines s'appauvissent en services et en emplois.

483 000

demandeurs d'emploi ont des difficultés d'embauche en raison d'un manque d'accès aux transports
(France Travail, 2022)

PROPOSITIONS

ASSOCIER LES ENTREPRISES À LA GOUVERNANCE

DES SCHÉMAS TERRITORIAUX DE LOGEMENT ET

DES SCHÉMAS DE MOBILITÉ

- » **Travailler avec les collectivités locales** pour assurer une desserte des zones d'activités via des transports publics proposant des trajets et horaires adaptés.
- » **Associer les entreprises à la gouvernance** des schémas d'habitat, d'hébergement et de logements sociaux pour permettre une meilleure cohérence avec les besoins en compétences et les bassins d'emploi.
- » **Soutenir la mise à niveau de l'offre de logements**, a minima, dans les territoires d'industrie.

GARANTIR LA MODERNISATION ET LA PÉRENNITÉ

DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

- » **Assurer le développement des SERM** grâce à une amélioration de leur productivité et de leur efficacité, afin de garantir le développement du réseau de transports publics.
- » **Assurer la maintenance des infrastructures** stratégiques pour garantir un haut niveau de service.
- » **Soutenir les plateformes territoriales** de covoiturage, les navettes interentreprises et les solutions douces pour les zones d'aménagement concerté (ZAC).

MODERNISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES : ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TPE-PME FACE À L'IA

CONSTAT

Le retard numérique de nombreuses TPE-PME françaises limite leur productivité, leur visibilité et leur capacité à s'intégrer dans les chaînes de valeur internationales. Les **investissements nécessaires dans les outils digitaux** sont freinés par leur coût et par la difficulté d'accès à des compétences adaptées.

Ce retard est d'autant plus critique qu'il s'accélère avec l'Intelligence Artificielle (IA) : les entreprises françaises sont beaucoup moins nombreuses à l'adopter que leurs concurrentes internationales. Pourtant, les impacts en matière de **gains de productivité** sont réels pour l'industrie : automatisation de tâches, amélioration de la maintenance, diminution des délais et des coûts de conception et de design, etc. Il ne s'agit plus d'accompagner une transition, mais bien de mettre en place un **choc de modernisation**, qui exige non seulement des investissements technologiques, mais également un accompagnement stratégique et un développement des compétences.

PROPOSITIONS

REFORCER LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE ET TECHNOLOGIQUE

- » Affirmer le rôle stratégique du nucléaire et des énergies renouvelables dans le mix énergétique pour soutenir durablement la croissance de l'IA et de l'industrie.
- » Privilégier, dans la commande publique, les technologies françaises sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'IA (infrastructures, logiciels, services).

REFORCER LA CONDUITE AUX CHANGEMENTS

- » Répondre au besoin permanent de formation des chefs d'entreprises dans l'appropriation des nouvelles technologies.
- » Mettre en place des programmes de mentorat numérique et IA pour les dirigeants de TPE-PME.

FACILITER L'ACCÈS TECHNOLOGIQUE

- » Favoriser des solutions permettant aux TPE-PME d'accéder à des ressources technologiques souveraines à un coût raisonnable (ex. : open source).
- » Encourager la création de partenariats entre startups technologiques et entreprises industrielles.

PRÉCONISATION

Pour rendre ce choc économique possible, il faut **restaurer les marges des entreprises et leur redonner la capacité d'investir**, condition indispensable à l'innovation et à la création d'emplois durables.

L'innovation, notamment dans l'intelligence artificielle et le numérique, exige des moyens pour tester, expérimenter et ajuster avant de réussir. Un **programme national de modernisation** des TPE-PME, alliant commande publique, accompagnement et mise en réseau, renforcerait leur compétitivité, leur autonomie technologique et leur contribution à l'emploi.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- » Réduire le retard des PMI françaises et accroître leur compétitivité.
- » Proposer un mécénat de compétences des grands comptes vers les PMI.
- » Anticiper les impacts de l'IA sur les métiers et les compétences.
- » Soutenir la chaîne de valeur complète de l'IA (data centers, fabrication de puces, etc.) dans une optique de souveraineté.

À horizon 2030, près de

27 %

des tâches actuellement réalisées en France pourraient être automatisées grâce à l'IA
(source : Institut de l'Entreprise)

L'IDÉE PHARE RÉSUMÉE

La CPME appelle à la mise en place d'un choc national de modernisation par le numérique et l'IA, fondé sur un double levier : commande publique et accompagnement stratégique en compétences. Ce choc doit redonner aux entreprises la capacité d'investir et de valoriser leur modèle économique.





cpme
CONFÉDÉRATION DES PME

8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



LA CPME EST
LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE
CERTIFIÉE ENGAGEMENT
DE SERVICE QUALI'OP